



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial

Patrimoine mondial marin : sauvegarder les joyaux de l'Océan

La *Convention du patrimoine mondial de 1972* est fondée sur le principe que certains endroits sur Terre présentent une valeur universelle exceptionnelle et devraient, en conséquence, faire partie du patrimoine commun de l'humanité. Notre planète étant composée d'océans à plus de 70 %, une grande partie de ce patrimoine se trouve dans des zones marines.

À ce jour, 46 sites sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial pour leur valeur marine exceptionnelle.



© Cat Holloway

QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE MONDIAL MARIN ?



© en Haut / M. Broquere S. Nancy

Le patrimoine marin de la planète est composé de lieux uniques tels que la Grande Barrière en Australie, les Îles Galápagos en Équateur ou le Parc naturel du récif de Tubbataha aux Philippines.

Ces sites sont reconnus pour leurs phénomènes naturels exceptionnels, leurs processus géologiques, leur fonctionnement écologique et/ou leur biodiversité remarquable qu'on ne trouve nulle part ailleurs sur le globe.

Le Programme marin du patrimoine mondial

Lancé en 2005, le Programme marin du patrimoine mondial a pour mission d'instaurer une conservation efficace des zones maritimes de valeur universelle exceptionnelle classées ou susceptibles de l'être afin d'assurer la préservation et la prospérité de ces zones pour les générations à venir.

Que voulons-nous réaliser au cours des 10 prochaines années ?

Au cours des 10 prochaines années, nous voulons atteindre trois grands objectifs pour le patrimoine mondial marin :

- 1 gérer efficacement les sites marins du patrimoine mondial** pour qu'ils conservent leur valeur universelle exceptionnelle, grâce à des méthodes de gestion contemporaines ;
- 2 créer un réseau international de sites marins du patrimoine mondial** reflétant une sélection représentative de l'ensemble des grands écosystèmes marins de la planète ;
- 3 mettre en place un réseau de gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial** comme moteur du changement dans le domaine de la conservation des océans à l'échelle mondiale.

1 Gérer efficacement les sites marins du patrimoine mondial

Les sites marins du patrimoine mondial font face aux mêmes défis en matière de conservation mais offrent en même temps une multiplicité d'informations sur les bonnes pratiques à adopter pour les relever. Si certains sites sont bien gérés et répondent comme il convient aux menaces, d'autres n'ont pas les capacités nécessaires pour ce faire. Réunir les exemples de réussite et les adapter pour qu'ils puissent être reproduits dans d'autres zones marines constitue l'une des principales tâches permettant d'apporter une valeur ajoutée manifeste et univoque. Par son action, le Programme marin du Centre du patrimoine mondial a pu accumuler au sujet des sites une incroyable somme de connaissances, collectées au fil de nombreuses années. Aujourd'hui il se trouve dans une position unique à bien des égards pour élaborer un ensemble d'exemples de bonnes pratiques et les promouvoir pour qu'elles soient reproduites et bénéficient à d'autres sites du patrimoine mondial marin à travers le monde.



2

Un réseau international de sites marins du patrimoine mondial

À ce jour, 46 sites marins sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Ils comprennent des types d'écosystèmes très divers situés dans des zones océaniques aussi bien tropicales que tempérées. Si les mangroves, les récifs coralliens ou les marais salants sont relativement bien représentés dans le réseau de sites marins de la Liste du patrimoine mondial, ce n'est pas le cas d'autres écosystèmes. Il ressort d'un premier bilan effectué récemment que la Liste du patrimoine mondial comprend neuf grandes lacunes dans le domaine marin. La région arctique pourrait être d'un grand intérêt. Il n'existe pratiquement pas de sites du patrimoine mondial le long de l'immense littoral si particulier de l'Arctique, alors que cette région possède de nombreuses caractéristiques marines exceptionnelles.

3

Des gestionnaires de sites du patrimoine mondial comme moteur du changement

Les sites du patrimoine mondial marin couvrent environ un quart de la surface de l'ensemble des aires marines protégées (AMP) de la planète. Compte tenu de leur statut, ces sites sont particulièrement bien placés pour changer activement la gestion d'un pourcentage important de la superficie actuelle des AMP dans le monde, et ainsi, apporter directement une contribution décisive à de multiples objectifs internationaux en matière de biodiversité tels que, notamment, les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de 2010, qui s'inscrivent dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

Les sites du patrimoine mondial sont protégés par la *Convention du patrimoine mondial de 1972*. Ils sont sélectionnés à l'issue d'un processus pluriannuel rigoureux passant par une proposition d'inscription, une évaluation, puis l'inscription. Les sites marins du patrimoine mondial doivent répondre à au moins l'un des critères naturels suivants :

1. représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;
2. être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la Terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;
3. être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;
4. contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Les sites doivent également répondre aux exigences d'intégrité et bénéficier d'un système adapté de protection et de gestion pour assurer la conservation de leurs caractéristiques remarquables.

Liste des sites

AFRIQUE DU SUD

Parc de la zone humide d'iSimangaliso, 1999

ALLEMAGNE et PAYS-BAS

La mer des Wadden, 2009

ARGENTINE

Presqu'île de Valdés, 1999

AUSTRALIE

La Grande Barrière, 1981

Îles Heard et McDonald, 1997

Île Macquarie, 1997

Côte de Ningaloo, 2011

Baie Shark, Australie occidentale, 1991

BANGLADESH

Les Sundarbans, 1997

BELIZE

Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize, 1996

BRÉSIL

Îles atlantiques brésiliennes : les

Réserves de Fernando de Noronha et de l'Atol das Rocas, 2001

CANADA et ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Kluane / Wrangell-St. Elias / Glacier Bay / Tatshenshini-Alsek, 1979

COLOMBIE

Sanctuaire de faune et de flore de Malpelo, 2006

COSTA RICA

Zone de conservation de Guanacaste, 1999

Parc national de l'île Cocos, 1997

ÉQUATEUR

Îles Galápagos, 1978

ESPAGNE

Ibiza, biodiversité et culture, 1999

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Parc national des Everglades, 1979

Papahānaumokuākea, 2010

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Système naturel de la Réserve de l'île Wrangel, 2004

FINLANDE et SUÈDE

Haute Côte / Archipel de Kvarken, 2000

FRANCE

Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola, 1983

Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés, 2008

ÎLES SALOMON

Rennell Est, 1998

INDE

Parc national des Sundarbans, 1987

INDONÉSIE

Parc national de Komodo, 1991

Parc national de Ujung Kulon, 1991

ISLANDE

Surtsey, 2008

JAPON

Îles d'Ogasawara, 2011

Shiretoko, 2005

KIRIBATI

Aire protégée des îles Phoenix, 2010

MAURITANIE

Parc national du banc d'Arguin, 1989

MEXIQUE

Îles et aires protégées du Golfe de Californie, 2005

Sian Ka'an, 1987

Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino, 1993

NORVÈGE

Fjords de l'Ouest de la Norvège - Geirangerfjord et Nærøyfjord, 2005

NOUVELLE-ZÉLANDE

Îles sub-antarctiques de Nouvelle-Zélande, 1998

PALAOS

Lagon Sud des îles Chelbacheb, 2012

PANAMA

Parc national de Coiba et sa zone spéciale de protection marine, 2005

PHILIPPINES

Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa, 1999

Parc naturel du récif de Tubbataha, 1993

ROYAUME-UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Îles de Gough et Inaccessible, 1995

Île de St Kilda, 1986

SEYCHELLES

Atoll d'Aldabra, 1982

VIET NAM

Baie d'Ha-Long, 1994

YÉMEN

Archipel de Socotra, 2008

Contact

Fanny Douvere
Coordinatrice
Centre du patrimoine mondial – Programme marin

UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France

Téléphone : +33 1 45 68 15 62
Courriel : f.douvere@unesco.org
<http://whc.unesco.org/fr/activites/13/>

© UNESCO/Centre du patrimoine mondial 2013

